

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 15 avril 2021

Convocations adressées le : vendredi 09 avril 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents :

2 (ordre du jour 1 à 6) ; 3 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9 (ordre du jour 1 à 6) ;

10 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Franck MAZET

### **Délégués en visioconférence :**

Lionel AUDIGER ; Christophe BOULANGER ; Christine BLET ;  
Corinne CHAILLEUX ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;  
Brigitte PINEAU

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Corinne CHAILLEUX

### **Suppléants sans voix délibérative :**

*Néant*

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Michel GILLOT ; Laurent RAYMOND

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

## C 21/04/06 –TRANSPORTS – APPROBATION DU BILAN LOTI A POSTERIORI DE LA PREMIERE LIGNE DE TRAMWAY

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, donne lecture du rapport suivant :

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) prévoit l'élaboration d'un bilan ex-post, plus souvent connu sous l'appellation « bilan LOTI », pour les grands projets d'infrastructures de transport et pour tout projet d'infrastructure de transport ferré ou guidé.

La première ligne de tramway à Tours, mise en service le 31 août 2013, s'inscrit dans cette obligation légale de démarche d'évaluation basée sur :

- la comparaison des prévisions établies lors de la construction du projet (et contenues dans le dossier de Déclaration d'Utilité Publique - DUP) avec la réalité d'après projet ;
- la comparaison de la situation avant-projet et celle après la mise en service du tramway.

Le bilan LOTI présente plusieurs intérêts :

- répondre aux différents objectifs des processus d'évaluation de façon générale ;
- vérifier que les opérations réalisées se sont déroulées comme prévu et que les engagements pris ont été tenus ;
- mesurer et expliquer les écarts entre prévisions et réalisations ;
- s'assurer de l'efficacité du choix des investissements et rendre compte de la bonne utilisation des fonds publics qui y sont consacrés ;
- valoriser les effets positifs de l'opération, mais aussi remédier, le cas échéant, aux effets négatifs non prévus initialement ;
- utiliser ce retour d'expérience pour éclairer les nouveaux projets de TCSP (Transports Collectifs en Site Propre), à la fois dans leur conception, leur mise en place et leur évaluation.

La méthodologie d'évaluation qui a été suivie est décrite par le CEREMA dans une note méthodologique<sup>1</sup>. Le contenu du bilan LOTI se présente de manière structurée, les résultats sont regroupés selon la grille thématique recommandée à savoir :

1. Historique, objectifs et description de la 1ère ligne de tramway
2. Analyse des coûts liés au projet

---

<sup>1</sup> « Evaluation a posteriori des transports collectifs en site propre – Note méthodologique » Cerema, Janvier 2015

3. Analyse du service rendu aux usagers
4. Effets sur le réseau de transports collectifs urbains Fil Bleu
5. Effets sur le système de déplacements de l'agglomération
6. Effets sur l'environnement
7. Effets sur l'espace urbain
8. Bilan socio-économique

Les conclusions du bilan sont présentées à la fin de chaque partie et mettent en valeur un projet global qui a dépassé le seul projet de mobilité et a permis de transformer la ville. La fréquentation du tramway est supérieure aux prévisions et a contribué au report modal et à la diminution de l'usage de la voiture, entraînant ainsi une amélioration en termes d'émissions et de qualité de l'air. Comme le souligne le bilan socio-économique, malgré des investissements financiers lourds, les bénéfices apportés par ce projet pour la collectivité sont supérieurs et le projet est donc rentable pour la collectivité.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

- **APPROUVE** le Bilan LOTI de la première ligne de tramway
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre ce bilan aux services de l'Etat concernés

**Pour extrait conforme et certification  
du caractère exécutoire,**

**Pour le Président,**

**La responsable du service Tramway  
et Systèmes,**



**Véronique LE CORRE**